

Décher

Lyon, le 29 juillet, 1847.

66

Prix des Soldes
et avances.

3^e Lettre
ci-dessous

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Monsieur et cher collègue (Balleidier.)

Depuis très long-temps, depuis le 9 juin
dernier, nous devons soumettre au conseil de
prud'hommes notre rapport sur la question de
savoir : à quelle valeur doivent être payés les
soldes et avances de marchandises ? Il est bien
d'obtenir une solution, veuillez nous soumettre
le rapport que vous avez eu l'obligeance de rédiger
au sujet de la affaire Morel et Châtelain D. J. ^{Guillot, teneur contre}
contre Morel, teneur, afin que nous y avons
apposé nos signatures, le conseil pourra statuer
en assemblée générale sur une base plus équitable
que l'arbitraire.

Agrez

Ch



2^e Lettre même question : 1^{er} 7^{bre} 1847.

N^o 11

Je réitère ma prière du 29 juillet dernier
au sujet de votre rapport concernant la affaire
Morel et Châtelain D. J. ^{Guillot, teneur contre}
contre Morel et Châtelain D. J. ^{premier en}
un bonnet à vous réélus par le conseil arbitre que
votre arbitrage remonte au 11 juin.
voir ci-dessous.

29 janvier
1848.

à M^r Balleuier presthonne

Vos lettres du 29 juillet et 1^{er} septembre
derniers sont avec leurs épouse, il ne
s'agit rien de moi que de notre rapport
de notre arbitrage du 9 juin, 1847.

Veuillez remettre la présente à M^r votre
collègue Girard il vous dira quelle a été
sa disposition au sujet de votre
affaire de pègre - Bone; Je suis peu
qué exprimer le regret que j'éprouvais en voyant
la statue - que ce nous souvenez à l'égard
de prix des soldes et avances à titre de déchet.

Ch

BOULEVARD DES FRODS HOMMES

[Faint, illegible handwriting throughout the page]



[Faint, illegible handwriting in a cursive script, possibly a historical document or letter.]

